



RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00260

Numéro SIREN : 809 877 863

Nom ou dénomination : 2CSM

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2016 sous le numéro de dépôt 1107

GREFFE ST ETIENNE  
N° greffe : 215826  
le : 10 FEV. 2016  
N° dépôt : 1107  
Visa du greffier : *ff*

2CSM

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 10 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : ANDREZIEUX BOUTHEON (42160), 8, RUE ARISTIDE BRIAND

809 877 863 RCS ST ETIENNE

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 1ER FEVRIER 2016**

Le 1er février 2016,  
à 14 heures

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au Cabinet ALCYACONSEIL - Xavier SADOURNY, Avocats à SAINT ETIENNE (Loire) 17A rue de la Presse, sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Mademoiselle Margaux RAIMOND préside la séance en qualité de Présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 500 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Madame la Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Présidente,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission d'un directeur général,
- Pouvoirs pour formalités.

Madame la Présidente donne lecture de son rapport.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Sylvie CANCADE de ses fonctions de directeur général de la société à compter de ce jour.

Compte tenu de l'activité de la société et sur proposition de sa Présidente, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Présidente déclare la séance levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

**Mademoiselle Margaux RAIMOND**  
**Présidente**



**Madame Sylvie CANCADE**  
« Pour démission de mes fonctions  
de Directeur Général »

*« Pour démission de mes  
fonctions de Directeur Général »*

